

SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

Tenue à la salle du conseil du Village de Roxton Falls à 18H30

À laquelle sont présents

Les membres du CA: M. Jean-Marie Laplante, président
M. François Légaré
M. Michel Massé
M. François Gastonguay
M. Pierre Larivière

Est absent : M. Stéphane Beauchemin, vice-président

Sont également présent(e) s :

Greffière-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin
Représentant du service d'incendie : Mario Bérubé

Formant quorum, l'assemblée est présidée par M. Jean-Marie Laplante, président.

Moment de réflexion

793-10-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 11 OCTOBRE 2022

Il est proposé par François Légaré
Il est secondé par Pierre Larivière
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour du mardi 11 octobre 2022 tel que présenté :

Le point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

794-10-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Pierre Larivière
Il est secondé par François Gastonguay
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 13 septembre 2022, tel que rédigé.

Adoptée

795-10-2022

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE : SEPTEMBRE/OCTOBRE 2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT ET RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- SEPTEMBRE/OCTOBRE 2022

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>		
200	Salaires nets pompiers volontaires (Salaires, % vacance, garde, frais téléph., etc.)	3 149.45 \$
200	Revenu Québec (DAS : juillet à septembre 2022)	4 805.99 \$
200	Revenu Canada (DAS : juillet à septembre 2022)	2 124.36 \$
200	Desjardins Assurances (Cotisations Rver - septembre 2022)	30.85 \$
331	Cooptel (Téléphonie et internet x 2 mois)	122.85 \$
331	Municipalité du Village de Roxton Falls (Part téléphone cellulaire)	19.25 \$
331	CAUCA (Module de base incl. Messagerie - 3 mois)	682.95 \$
493	SAAQ (Vérification permis de conduire des pompiers - Visa)	33.30 \$
493	Editions petite mine inc. (Cahiers, livres, casse-têtes - semaine prévention des Incendies)	249.66 \$
526	Batterie Expert Granby (Pile radio TC ICOM)	175.82 \$
527	Sécurité Maska Inc. (Remplissage extincteurs - citoyens)	103.99 \$
527	Sécurité Maska Inc. (Recharge, inspection et essai: cylindres d'air)	355.68 \$
670	Mario Bérubé (Achat d'imprimante et fourniture de bureau: Bureau en gros)	642.33 \$

<i>VÉHICULES</i>		
631	Dépanneur Les Frères Claude Inc. (Essence)	214.14 \$
<i>BÂTIMENT</i>		
681	Hydro-Québec (Électricité à la caserne)	210.13 \$
<i>IMMOBILISATION</i>		
725	Protection Incendie CFS (Appareil respiratoire autonome usagé)	512.73 \$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:		<u>13 433.48 \$</u>

ENCAISSEMENTS

05-10-2022	Ville d'Acton Vale (Interventions en entraide)	2 925.84 \$
04-10-2022	Municipalité du Village de Roxton Falls (Intervention)	466.05 \$
TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:		<u>3 391.89 \$</u>

795-10-2022

Il est proposé par Michel Massé
 Il est secondé par François Légaré
 Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, greffière-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 11 octobre 2022

 Angèle Beauchemin, gma
 Directrice générale et greffière-trésorière

796-10-2022

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE OU DE SON REPRÉSENTANT

Monsieur Mario Bérubé, chef aux opérations, remet son rapport du mois dans lequel il fait mention des interventions qui ont eu lieu au cours de la période suivante : septembre 2022.

Points d'information et achats à venir

1. Achat d'un nouvel habit de combat (bunker) en 2022.
2. Discussion concernant le coût élevé des services techniques requis pour la démolition d'un silo de ferme qui est en feu (facture de B. Frégeau et Fils inc. à St-Théodore).
3. Achat de 4 petites caméras thermiques portatives au montant approximatif de 1 400\$.
4. Formation Loignon : Service privé de pair aidant pour pompiers et officiers dans le but de prévenir les blessures de stress opérationnel 24/24, 365 jours/année au coût total de 1000\$. Peut être effectué en 2 parties, soit 499\$/chacune en ajoutant des frais de déplacement de 1\$/km au-delà de 100 km.
5. Inscription à une formation Icarium pour 4 officiers qui sera tenue en soirée à Acton Vale. Le coût sera réparti selon le nombre de participant, soit entre 375\$ et 575\$ par participants. Le 1^{ère} formation sera donnée en 2022 et les 3 séminaires suivants seront donnés au cours de l'année 2023.
6. Pompe dans le puits tout près de la réserve d'eau : la pompe dans le puits est défectueuse et ne se répare pas. Elle ne sera pas remplacée car ce puits se sert plus à alimenter la réserve d'eau depuis quelques années.
7. Inscription de William Jean à la formation Pompier I qui sera donnée à St-Valérien-de-Milton.
8. Retrait de M. Nick Daviault au sein du service d'incendie. Annulation de la formation Pompier I.

9. Nouvelle structure organisationnelle de commandement des officiers :
- Directeur : Guy Cusson
 - Ass-directeur : Janick Beauregard
 - Chef aux opérations : Mario Bérubé
 - Capitaines : Stéphane Martin et Vincent Durand

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ par Pierre Larivière

IL EST SECONDÉ par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport du directeur ainsi que les décisions qui en découlent.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long retranscrit.

Adoptée

DÉPÔT DES DEMANDES SALARIALES DES POMPIER POUR 2023 PRÉSENTÉES PAR MARIO BÉRUBÉ

- Hausse des divers salaires: IPC septembre 2023
- Salaire pour formation pompier I : 17\$/heure
- Formation directeur et officiers : même salaire que les feux
- Pratique (tous les grades) : même salaire que les feux
- Mêmes congés fériés que les Municipalités
- % de paie de vacance : - moins de 3 ans : 4%
- 3 à 10 ans : 6%
- 11 à 15 ans : 8%
- 16 à 20 ans : 9%
- 21 à 25 ans : 10%
- 26 ans et + : 12%

À noter que le % de vacance est payé mensuellement à chaque période de paie.

797-10-2022

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM) POUR UN SERVICE DE CAFÉTÉRIA MOBILE – ANNÉE 2023;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2023, il est convenu de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM (Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie), laquelle offre un service de cafétéria mobile directement sur les lieux d'une intervention;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle pour adhérer à l'entente se détaille comme suit : soit un coût fixe de base de 25\$/pompier/année;

CONSIDÉRANT QUE la tarification applicable lorsque les services de l'APAM sont requis, est de 100\$/heure;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle tarification s'applique concernant la répartition avec CAUCA au montant annuel de 115\$;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 3H00 est facturé pour un appel, même en cas d'annulation en cours de route;

CONSIDÉRANT QUE ce service de cafétéria mobile sera requis principalement pour les interventions de longues durées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par François Gastonguay

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM pour l'année 2023, laquelle offre sur un site d'intervention, les services de cafétéria mobile au bénéfice des intervenants de l'urgence ainsi qu'aux citoyens sinistrés.

L'APAM sera appelée d'urgence uniquement pour des interventions de longues durées.

La cotisation annuelle de base pour le service de l'APAM est de 25\$ par pompier. Une tarification de 100\$/heure est applicable lorsque leurs services sont requis sur les lieux d'une intervention et un minimum de 3h00, est facturé même si l'appel est annulé. S'ajoute à cette tarification un montant annuel de 115\$ pour la répartition avec CAUCA.

Adoptée

798-10-2022

COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Pierre Larivière

Il est appuyé par Michel Massé

Et résolu unanimement :

Et résolu à l'unanimité des membres présents du CA que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé de la personne qui occupe la fonction suivante au sein de la Régie intermunicipale de Protection contre l'incendie de Roxton Falls;

- De la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit Angèle Beauchemin, directrice générale et greffière-trésorière.
- de Julie Gagné, directrice générale et greffière-très. De la municipalité du Village de Roxton Falls.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée

Point no 8

DÉPÔT DU TABLEAU: REVENUS ET DÉPENSES RÉELS PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Dépôt d'un tableau comportant les prévisions budgétaires 2022, les revenus et dépenses cumulés au 06/10/2022 ainsi qu'une estimation des revenus et dépenses réels projetés au 31 décembre 2022. Celui-ci a été étudié et analysé par les membres présents du CA. Il servira à établir les prévisions budgétaires pour l'année 2023.

Point no 9 : Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

Point no 10 : Dossier & correspondance

- Détermination d'une date pour la tenue d'une séance de travail qui portera sur l'établissement des Prévisions budgétaires 2023, soit : Le Mercredi 26 octobre 2022.

799-10-2022

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par François Légaré

IL EST SECONDÉ par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de lever la séance à 19H25.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Président

Angèle Beauchemin
Directrice-générale et greffière-très.